

## REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLES AUX STAGIAIRES

Règlement établi conformément aux articles L6352-3 à L6352-5 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

### Préambule

#### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur définit :

- Les règles d'hygiène et de sécurité
- Les règles de discipline
- Les modalités de sanction

Il s'applique à tous les stagiaires participant à une formation organisée par AMET Formation et sur tous les lieux de formation (intra / inter).

Un exemplaire est remis avant le début de la formation.

### Section 1 - Règles d'hygiène et de sécurité

#### ARTICLE 2 – PRINCIPES GENERAUX

Chaque stagiaire doit :

- Veiller à sa sécurité
- Respecter les consignes du formateur
- Signaler toute situation à risque à la Direction de l'Amet Formation ou à défaut le formateur

Tout formateur a le devoir de refuser sur le lieu de stage toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité imposées par la Direction d'Amet Formation et refusant de s'y conformer après notification.

#### ARTICLE 3 – CONSIGNES D'INCENDIE

En cas d'incendie :

- Suivre les instructions et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de d'Amet Formation
- Évacuer calmement
- Prévenir les secours si nécessaire

#### ARTICLE 4 – ACCIDENT

Tout accident doit être immédiatement signalé au formateur ou à AMET Formation.

#### ARTICLE 5 – INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit :

- De fumer dans les locaux
- D'introduire alcool ou drogues
- De consommer dans les salles de formation

#### ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ

Les stagiaires doivent maintenir les locaux propres

### Section 2 – Discipline générale

#### ARTICLE 7 – HORAIRES ET ASSIDUITÉ

Les stagiaires doivent :

- Respecter les horaires
- Être présents pendant toute la formation
- Informer en cas d'absence

#### ARTICLE 8 – COMPORTEMENT

Le stagiaire doit :

- Adopter un comportement respectueux
- Participer activement
- Respecter les règles collectives

Tout comportement :

- Agressif
- Discriminatoire
- Harcelant

est strictement interdit.

#### ARTICLE 9 – UTILISATION DES OUTILS

L'utilisation des téléphones et équipements personnels est interdite pendant la formation sauf autorisation

### SECTION 3 – ACCESSIBILITÉ HANDICAP

#### ARTICLE 10 – ACCUEIL HANDICAP

AMET Formation s'engage à favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est désigné.

Des aménagements peuvent être proposés :

- Supports adaptés
- Organisation spécifique
- Rythme ajusté

### SECTION 4 – DONNÉES PERSONNELLES

#### ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES

Des données personnelles sont collectées dans le cadre de la formation pour :

- La gestion administrative
- Le suivi pédagogique
- Les obligations réglementaires

Conformément au RGPD, les stagiaires disposent :

- Du droit d'accès
- Du droit de rectification
- Du droit à la limitation

Contact : ametformation@amet.org

### SECTION 5 – PASSEPORT DE PRÉVENTION

#### ARTICLE 12 – DÉCLARATION DES FORMATIONS

Conformément à l'article L4141-5 du Code du travail, les formations en santé et sécurité au travail peuvent faire l'objet d'une déclaration dans le passeport de prévention. Les données nécessaires sont transmises à la Caisse des Dépôts. Ce traitement est une obligation légale.

## **SECTION 6 – SANCTIONS**

### **ARTICLE 13 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Tout manquement peut entraîner :

- Avertissement
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

### **ARTICLE 14 – GARANTIES**

Aucune sanction ne peut être prise sans :

- Information préalable du stagiaire
- Respect du contradictoire

## **SECTION 7 – RÉCLAMATIONS**

### **ARTICLE 15 – RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation peut être adressée :  
ametformation@amet.org

Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

67 boulevard d'Alsace Lorraine 93115 Rosny Sous Bois Cedex

Tél : 01 72 59 31 67/ E-Mail : ametformation@amet.org - Siret : 814 357 406 00010 / Code NAF : 8559A.

Enregistré par la la DRIEETS-IDF sous le numéro 11 93 07216 93. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ; Association loi 1901 enregistrée sous le numéro RNA W931014338 à la Préfecture de Bobigny